

BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 3 octobre 2011

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Rouyn-Noranda

La décision ministérielle 32-21013 refusant à l'inscription le claim 5279580 jalonné dans le canton de Dasserat (feuillelet SNRC 32D/03), deviendra exécutoire le 1^{er} novembre 2011.

Ce territoire sera disponible au jalonnement à l'expiration des délais de l'article 38 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), sauf s'il y a appel en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les mines*.

PRÉPARÉ PAR: Briette D. Simeon

APPROUVÉ PAR: [Signature]

DATE: 3 octobre 2011